

CONTRAT DE FILIÈRE FORÊT BOIS D'OCCITANIE

2019 – 2021

Avec le soutien financier et technique de :



1 – QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE FILIÈRE ?

- Un Contrat de filière fait suite à des besoins recensés d'une filière lors de phases de concertation
- Il permet de définir une série d'actions dont les objectifs répondent à des axes stratégiques identifiés lors de la concertation.
- La signature de ce type de contrat formalise l'engagement réciproque des partenaires à mener les actions définies conjointement.

IL A POUR OBJECTIF DE :

- Rassembler les professionnels et les partenaires institutionnels et techniques autour d'une stratégie de développement de la filière partagée
- Renforcer la compétitivité de la filière en région
- Conforter son potentiel d'innovation, de création de valeur ajoutée et d'emplois
- Valoriser la ressource forestière et les territoires

IL DOIT INDIQUER :

- Les grandes orientations (ou axes stratégiques globaux poursuivis à long terme)
- Les objectifs prioritaires (points répondant aux grandes orientations choisies avec les professionnels)
- Les actions prioritaires (actions concrètes répondant aux objectifs prioritaires)
- La gouvernance et l'animation du Contrat

Le **Contrat de Filière Forêt Bois d'Occitanie** a été co construit par l'État, la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée et les professionnels de la filière réunis au sein de leur interprofession Fibois Occitanie.

Ce contrat de filière, élaboré pour une durée de 3 ans, avec une très forte orientation économique définit les actions à mener pour renforcer la compétitivité des entreprises et pour assurer un développement structuré et cohérent de la filière en lien avec les attentes des marchés.

Il a été construit en complémentarité et en cohérence du **Programme Régional Forêt Bois**. Ce dernier, élaboré par les membres de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois sous l'égide de l'Etat et de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée, vise à définir les nouvelles orientations stratégiques opérationnelles de la politique forestière régionale, au travers d'un plan d'action avec un horizon à 10 ans.



2 – UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE POUR UN CONTRAT DE FILIÈRE CO-CONSTRUIT

Afin de répondre pleinement aux enjeux des marchés et aux besoins des professionnels, ce contrat de filière a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (partenaires institutionnels, collectivités territoriales, organisations professionnelles, entreprises), selon une démarche collaborative d'analyse stratégique innovante.

UNE MÉTHODOLOGIE COLLABORATIVE

Ce contrat de filière est l'aboutissement d'une phase de concertation de près de 9 mois menée en 3 phases

- **Lancement et partage des enjeux - Septembre 2017** - Les 1ères Assises régionales de la filière forêt bois Occitanie le 12 septembre 2017 à l'Hôtel de Région, en présence de la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée, du Préfet de région et de plus de 400 professionnels représentant l'ensemble des parties prenantes (entreprises, collectivités, institutionnels) ont permis de lancer la démarche collaborative et de partager les grandes orientations et les objectifs pour la filière forêt bois Occitanie, grâce à la fois aux réflexions échangées lors de cette journée et à un sondage préalable montrant que 94% des acteurs interrogés partageaient les 4 orientations prioritaires définies.
- **Concertation élargie – Octobre 2017 / janvier 2018** - Trois ateliers de concertation (les 16 octobre, 7 novembre et 1er décembre), ouverts à tous les professionnels, et une consultation Internet large en janvier 2018 ont permis de définir les forces et faiblesses des marchés cibles et de recueillir des propositions d'actions opérationnelles pour l'ensemble de la filière, de l'amont à l'aval.

Près d'une centaine de contributions ont été récoltées, avec des propositions d'actions variées et complémentaires, nécessitant une priorisation structurée en lien avec une stratégie de filière adaptée.

- **Stratégie et synthèse – Février / Juin 2018** - Un groupe de travail « Contrat de filière », composé de représentants de l'Etat, de la Région et de 23 administrateurs volontaires de Fibois Occitanie, a réalisé, lors de 3 ateliers thématiques (Axes transversaux le 31 janvier + Amont / Transformation et Transformation / Marchés le 9 février) et 2 réunions participatives (les 24 janvier et 16 mars), un travail de synthèse des résultats de la concertation et d'analyse stratégique (identification des domaines d'activité stratégiques / évaluation de leur attractivité / détermination des facteurs clés de succès) afin d'élaborer un scénario de développement de la filière et de définir 13 actions répondant aux axes prioritaires partagés.

Un Comité de Pilotage restreint a finalisé le contrat de filière en rédigeant 13 fiches actions détaillées, présentant les objectifs, la méthodologie, le calendrier, le budget, les partenaires et les pilotes de chaque action.

Le contrat de filière finalisé est présenté à la CRFB du 2 juillet 2018, puis validé par l'Etat et les élus régionaux avant signature en octobre 2018.



UNE STRATÉGIE PARTAGÉE

Cette démarche participative menée de manière itérative a permis d'aboutir à une stratégie partagée, socle des 13 actions composant ce contrat de filière, s'articulant autour de 4 étapes clés.

ETAPE 1 – Partage des grands enjeux de la filière

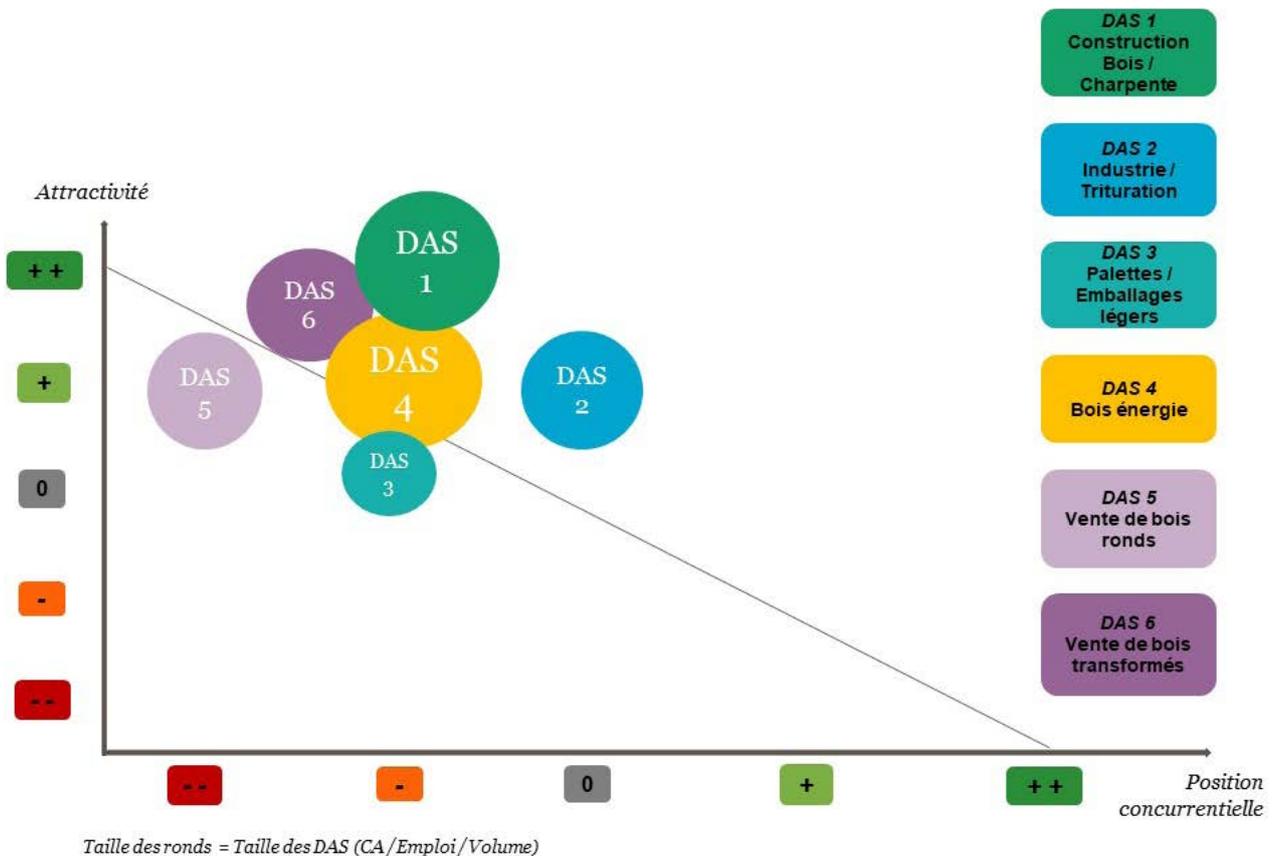
4 orientations prioritaires...

- Accroître la récolte des bois
- Renouveler durablement la forêt
- Continuer la structuration de la filière forêt bois régionale
- Augmenter la consommation de bois régional

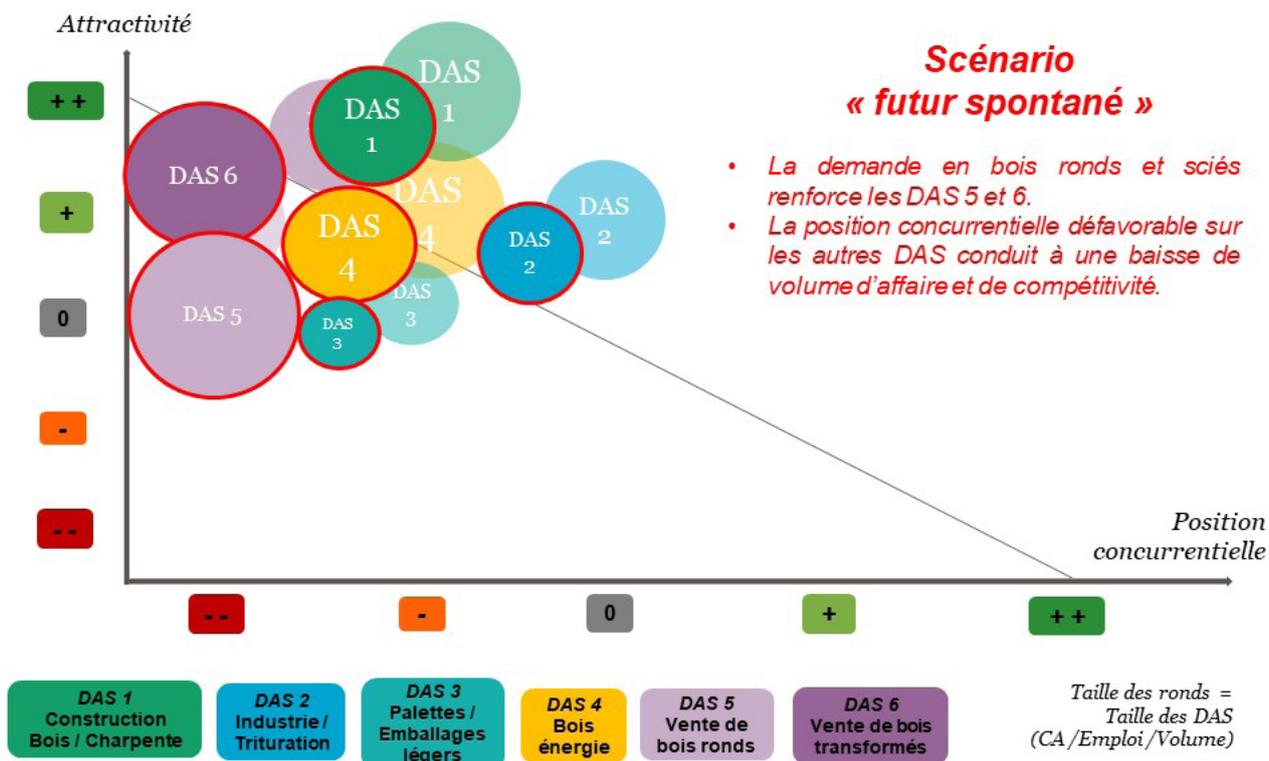
... qui s'appuient sur 3 axes transversaux

- Innovation
- Formation, emploi et compétences
- Animation et communication

ETAPE 2 – Définition des 6 Domaines d'Activités Stratégiques (DAS)



Quelle évolution pour nos 6 DAS... si on ne fait rien ?



ETAPE 3 – Elaboration d'un scénario de développement stratégique

1 cadre de référence

Sortir d'une logique sectorielle pour travailler de manière transversale afin de **créer de la valeur sur l'ensemble de la chaîne de valeurs**

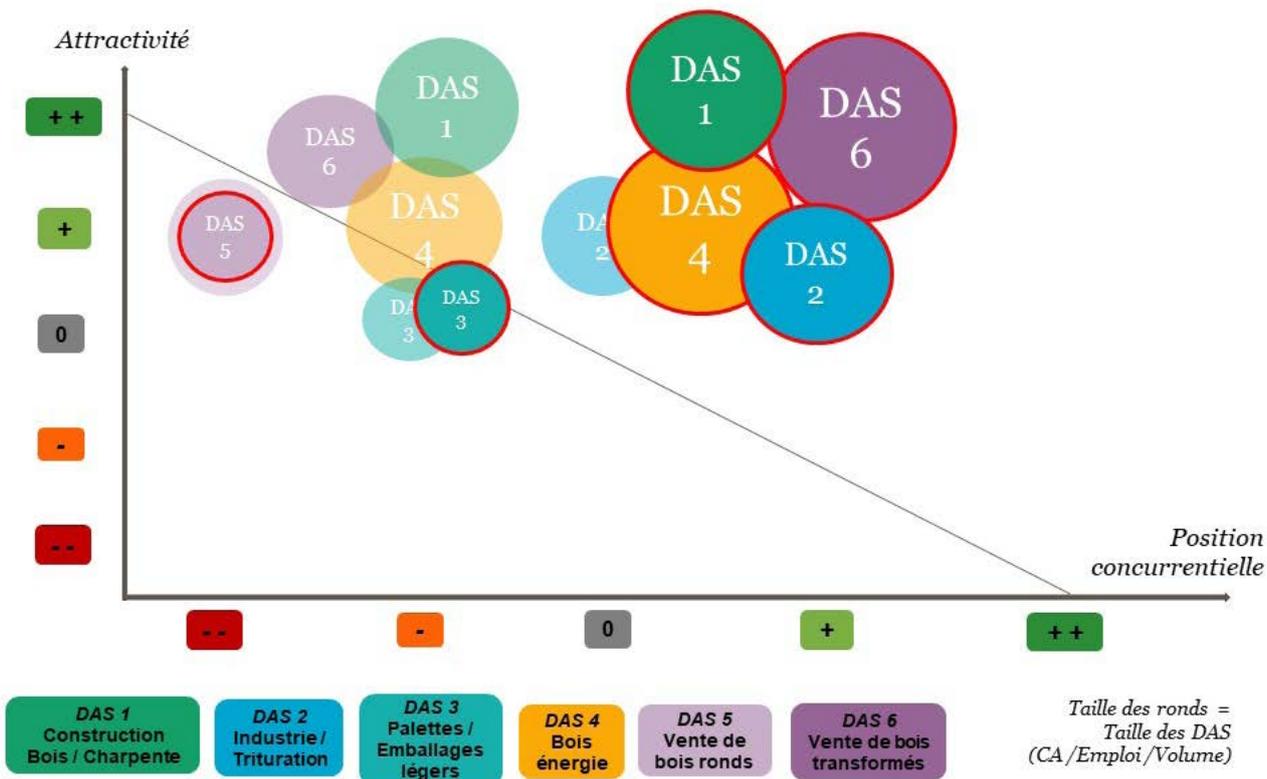
Priorités :

- La gestion pérenne de la ressource,
- L'emploi local,
- Le développement équilibré des territoires,

4 DAS prioritaires à développer en travaillant sur leurs FCS



Situation de nos 6 DAS ... et si on développe un scénario volontariste



ETAPE 4 – rédaction des 13 actions, permettant à la fois de consolider et de développer l'écosystème forêt bois d'Occitanie



3 – LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE FILIERE FORET BOIS

La gouvernance du contrat de filière est assurée de manière tripartite par l'Etat, la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée et l'interprofession Fibois Occitanie.

UNE INTERPROFESSION FORTE ET RECONNUE PAR TOUS

A travers ses actions et ses missions, l'interprofession régionale définit une stratégie afin de développer durablement à la fois les emplois et l'activité des entreprises en région tout en œuvrant à la valorisation des forêts et des territoires.

L'interprofession est une structure neutre, impartiale, qui décide et agit pour le développement de tous les secteurs de la filière, avec pour ambitions :

- Le rassemblement de tous les acteurs de la forêt et du bois
- La coopération entre les différents maillons de la filière
- Le partage, l'écoute et la concertation
- Le développement économique, tout en intégrant les enjeux sociaux et environnementaux portés par la filière
- L'efficacité des moyens
- La volonté d'innover

L'interprofession doit avoir un **rôle de pilote et de garant de la stratégie régionale de la filière**

- Pour que les professionnels s'approprient l'outil et soient pro actifs
- Pour donner de la cohérence et de la lisibilité à l'ensemble de la filière
- Pour faciliter les relations avec les entreprises et les partenaires techniques et financiers

L'interprofession s'attachera plus précisément à :

Définir une stratégie et piloter la filière

- Être le garant du respect de la bonne réalisation du contrat de filière engagé
- En assurer la promotion et favoriser son appropriation par l'ensemble des acteurs de la filière
- Préparer la suite du contrat de filière

Structurer

- Fédérer et structurer la filière forêt-bois
- Être le lieu d'échanges et de coordination de la filière
- Être reconnue par tous les acteurs de la filière et les fédérer
- Accompagner les projets structurants de la filière



4 – LA DECLINAISON TERRITORIALE DU CONTRAT DE FILIERE

Le développement de la filière forêt bois contribue à la valorisation des territoires à travers :

- L'intégration de la forêt comme un élément de développement des territoires :
 - dans les réflexions stratégiques, au même titre que les activités agricoles, industrielles, de service, ...
 - dans les réflexions et dispositifs environnementaux des territoires
- La création et la pérennisation des emplois locaux et non délocalisables situés en partie sur des territoires ruraux
- La promotion des circuits courts (ressource récoltée, transformée et mise en œuvre localement)

Une bonne articulation et une cohérence seront recherchées avec les démarches engagées au niveau des territoires à la fois infra régionaux (les Chartes Forestières de Territoire, les Plans de Développement de Massif, les missions départementales bois énergie ... pourront être des relais locaux pour le déploiement des actions de ce contrat de filière) et supra régionaux (en lien avec les politiques de massifs).

Plusieurs actions du contrat de filière seront plus particulièrement menées en synergie avec les territoires :

- Fiche 1 : optimisation des dispositifs financiers et préparation du prochain PDR
- Fiche 3 : incitation à la contractualisation
- Fiche 4 : investissements dans la transformation
- Fiche 6 : marque de territoire
- Fiche 7 : réseau régional prescription bois
- Fiche 8 : contrats territoriaux de développement des EnR
- Fiche 9 : charte d'engagement en faveur de l'utilisation du bois dans la construction
- Fiche 10 : campus des métiers
- Fiche 12 : innovation dans la filière
- Fiche 13 : promotion de l'usage du bois local

Par ailleurs, des démarches de présentation détaillée du contrat de filière seront menées, à la suite de sa signature, sur le territoire régional, en collaboration avec les acteurs de la filière forêt bois concernés localement, afin de favoriser son appropriation par l'ensemble des professionnels et partenaires de la filière, d'élargir son champ d'intervention, de favoriser l'émergence de synergies, de créer du lien entre les actions et les acteurs.

Ces rencontres permettant la diffusion du contrat de filière pourraient être mises en œuvre en partenariat avec les Collectivités Forestières d'Occitanie (COFOR) et en coordination avec l'action 7, de structuration du réseau des relais territoriaux de la prescription bois.



ACTION 1

AMELIORER LA PERFORMANCE DES DISPOSITIFS FINANCIERS EXISTANTS EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT FORESTIER

(desserte / récolte en montagne et forte pente / renouvellement)

Enjeux concernés : *Renouveler durablement la forêt + Accroître la récolte des bois*

Objectifs

Mettre en place une nouvelle gouvernance pour mieux tirer parti de l'ensemble des dispositifs existants, concernant différents domaines d'intervention : l'amélioration de la desserte (dont points noirs), les aides au surcoût de la récolte en zone de forte pente ou de montagne, la sensibilisation au reboisement, le renouvellement des peuplements, DFCI, etc.

En :

- Connaissant mieux les dispositifs existants,
- Analysant leur efficacité,
- Proposant des améliorations et des nouveaux dispositifs,
- Innovant en matière de co-financement public / privé (notamment pour rendre plus attractifs et incitatifs les dispositifs).

Descriptif de l'action

Réaliser un état des lieux des dispositifs existants :

- Renouvellement : Fonds Carbone / Plantons pour l'avenir / Génération Forêt.
- Mobilisation du bois en zone de pente : aide à la mise en place des câbles mats (mesure existante mais non adaptée / consommée).
- Desserte : Etat / FEADER (voir si l'enveloppe est suffisante et optimiser la multifonctionnalité) / DFCI / Etc.

Proposer des améliorations, afin d'optimiser leur fonctionnement, à la fois pour une adaptation au fil de l'eau et pour anticiper les prochains PDR 2021 / 2028 et contrat de filière + renforcer les liens Etat / Région Occitanie Pyrénées Méditerranée / Acteurs concernés / Interprofession.

Faciliter l'accès des professionnels à ces dispositifs, par plus d'information, de pédagogie, de fléchage vers les dispositifs adaptés, d'accompagnement, de simplification.

Mettre en place de nouveaux dispositifs répondant à des enjeux validés par les acteurs forestiers (ex : aide aux premiers documents de gestion forestière durable).

Cibles / Bénéficiaires de l'action

- Propriétaires, gestionnaires et exploitants + entrepreneurs forestiers



Modalités et calendrier

Etape préalable – Constituer un groupe de travail « Optimisation / Développement des dispositifs existants »

Etape 1 - Recenser et analyser l'ensemble des dispositifs financiers existants

- Définir une grille d'analyse et d'évaluation des dispositifs, en concertation avec les bénéficiaires.
- Prendre contact avec les différents maîtres d'ouvrages et bénéficiaires des dispositifs existants pour récolter la matière (critères d'éligibilité, éléments constitutifs des dossiers, taux de co-financement, etc.) et recueillir leur propre évaluation des dispositifs.
- Analyser les différents dispositifs, détecter les points d'amélioration.

Etape 1bis (en parallèle, en fonction besoins) – Réaliser des études permettant d'alimenter la réflexion – Exemples :

- Benchmark (européen, voire international ?) des méthodes de récolte en montagne.
- Etat des lieux des forêts d'Occitanie : connaissance de la ressource, en volume et qualité, avec une prise en compte des aspects écologiques et économiques (pilote ou prestataire / cf étude IGN / DRAAF lancée).

Etape 2 – Elaborer un programme d'amélioration des dispositifs existants, notamment afin de préparer le prochain PDR

- Formuler de manière collective des propositions partagées d'amélioration des dispositifs à la lumière de l'analyse réalisée (ex : reboisement productif, récolte en forte pente, etc.). ex : multiplier les schémas de desserte réalisés en concertation pour lever les points noirs ; permettre de tester, expérimenter, en aidant les entreprises à explorer d'autres modes d'exploitation en forte pente ou en montagne avec un accompagnement technico-économique ; instaurer des taux de co-financement plus incitatifs pour le reboisement ; généraliser le Fonds Carbone ; accompagner la rédaction de documents de gestion forestière durable...)
- Distinguer les actions à engager dès maintenant et les actions à inscrire aux prochains PDR et contrat de filière.
- Organiser des réunions bilatérales du GT avec les différents financeurs publics pour présenter les améliorations proposées et étudier leur mise en œuvre opérationnelle.

Etape 3 – Assurer le suivi de la mise en oeuvre du programme d'amélioration + Installer une gouvernance

- Organiser des réunions régulières du GT ou d'un Comité de pilotage plus restreint + liens avec la CRFB.

Etape 4 – Finaliser l'analyse stratégique pour les prochains PDR et contrat de filière (études et benchmark)

Objectifs quantitatifs et Indicateurs de suivi

- 100% de taux de consommation des dispositifs existants (indicateurs administratifs) + nouveaux dispositifs
- Hectares reboisés, documents de gestion, dessertes réalisées, volumes mobilisés (indicateurs terrain).

Partenaires à mobiliser

- Fibois Occitanie + Organisations professionnelles + représentants de l'amont ...

Pilote

- Etat / Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Avec l'appui technique de :



Avec le soutien financier de :



ACTION 2

CRÉER UN DISPOSITIF INCITATIF POUR DÉVELOPPER LA CERTIFICATION FORESTIÈRE À L'ÉCHELLE DE LA FILIÈRE

Enjeux concernés : *Renouveler durablement la forêt + Continuer la structuration de la filière + Augmenter la consommation de bois régional*

Objectifs

- Faire de la certification un des outils structurants de la filière forêt-bois d'Occitanie où chaque maillon s'engage (propriétaire forestier, exploitant, transformateur, distributeur et utilisateur de produits bois).
- Travailler de manière collégiale et transversale pour que l'ensemble de la filière s'approprie les outils de certification et participe à son développement.
- Inciter à développer la certification.
- Renforcer la compétitivité des entreprises de la région Occitanie et réduire le déficit commercial de la filière.
- Soutenir le développement du domaine d'activité stratégique Industrie / Trituration.

Descriptif de l'action

- **Identifier les freins qui bloquent le développement de la certification en Occitanie :** freins au niveau de la propriété forestière, freins au niveau des professionnels (communication insuffisante, coûts d'adhésion / coûts de la chaîne de contrôle / rémunération du bois certifié), etc.
- **Elaborer des solutions incitatives partagées, comme** (exemples issus de la concertation Contrat de filière) :
 - Soutien aux systèmes de certification (PEFC, FSC, ...) via la généralisation progressive des aides publiques (ex : critères de priorisation, de bonification, d'éligibilité en fonction des conclusions de la FA1).
 - Mise en place d'un fonds incitatif expérimental à la certification pour les propriétaires forestiers :
 - fonds abondé par des financements privés en provenance de différents segments d'activités de la filière (1ère et 2ème transfo, etc.)
 - l'objectif premier du fonds est de lever les freins liés au faible développement de la surface forestière certifiée en inscrivant de nouveaux propriétaires forestiers dans la dynamique de filière de certification
 - fonctionnement simple et efficace via le versement d'une prime financière du Fonds aux nouveaux propriétaires certifiés qui mobilisent du bois certifiés vers les entreprises régionales.
 - intérêt du fonds : encourager de manière « starter » les détenteurs de la ressource dans la démarche morale de certification, via une valorisation par la filière du primo effort du propriétaire (cela permet ainsi de s'extraire des traditionnelles négociations commerciales bipartites sur le prix des bois certifiés et d'enclencher via l'outil Fonds un réel investissement de la filière dans la certification).
- **Renforcer les liens avec les systèmes de certification existants en valorisant les outils d'information** afin de sensibiliser les propriétaires (kit pédagogique pour les gestionnaires et exploitants afin de convaincre les propriétaires).
- **Utiliser la certification comme un vecteur de communication de filière :** augmentation de l'implication des industriels et des consommateurs finaux.

Cibles / Bénéficiaires de l'action

- Ensemble de la filière



Modalités et calendrier

Etape préalable – Constituer un groupe de travail « Certification »

Etape 1 – Identifier les freins à la certification et les attentes en termes d'information :

- Etude « flash » sur les freins et solutions (tests des premières idées proposées + attentes en communication) auprès des propriétaires et professionnels : sondage + entretiens qualitatifs/
- Synthèse + enseignements.

Etape 2 – Elaborer des solutions incitatives globales et partagées :

- Formuler de manière collective des propositions de solutions incitatives à la lumière de l'analyse réalisée (1 à 2 réunions du GT).
- Analyser l'opportunité (étude de faisabilité / benchmark) et évaluer la mise en œuvre opérationnelle et les modalités d'un fonds incitatif expérimental dédié à dynamiser l'engagement des propriétaires forestiers dans la certification (analyse juridique/financière)
- Concevoir un plan de communication de filière sur la certification (cibles / messages / outils / relais de diffusion) pour favoriser la sensibilisation des propriétaires et valoriser le levier que constitue la certification en termes de communication pour le développement de la filière bois régionale dans son ensemble.

Etape 3 – Mise en oeuvre des solutions incitatives choisies :

- Sélectionner les solutions à la lumière de l'étude d'évaluation (1 réunion du GT).
- Mise en oeuvre et suivi opérationnel (pilote et/ou prestataire + GT).

Etape 4 – Assurer le suivi et l'évaluation des solutions incitatives mises en oeuvre

Objectifs quantitatifs et Indicateurs de suivi

- + 900.000 m3 de bois certifiés mis sur le marché sur 3 ans.
- Atteindre en 2021 1,35 M de m3 de bois certifiés mis sur le marché par an.

Partenaires à mobiliser

- Certifications existantes : PEFC et FSC
- Représentants des détenteurs de la ressource + industriels
- Représentants des organisations professionnelles

Pilote

- Fibois Occitanie + GT « Certification »

Modalités et calendrier

Etape 1 – Sensibiliser les différentes parties prenantes à la contractualisation

- Définir de manière collégiale ce qu'est un contrat d'approvisionnement : objectifs, durée, signataires, critères, etc.
- Organiser des réunions d'échanges et de partage d'expérience valorisant les bénéfices de la contractualisation : bénéfices économiques pour les signataires, bénéfices pour la structuration de la filière, bénéfices pour la valorisation des bois régionaux, afin de faire ressortir les contrats les plus vertueux pour la région Occitanie.
- Réaliser des outils d'information : argumentaire + modèles de contrat + affiche + un épisode d'une web série (vidéo) à diffuser sur le site et les réseaux sociaux (cf action communication) + articles dans newsletter Fibois + emailing ciblé + ...
- Engager une dynamique parmi les professionnels de la filière pour la contractualisation.

Etape 2 – Négocier avec les financeurs publics l'intégration de la contractualisation comme critères de sélection

- Organisation de réunions de travail et d'échanges : identification des freins, détermination des critères, sélection des AAP concernés, ...
- Collaboration à l'élaboration de cahiers des charges intégrant la contractualisation en tant que critères de sélection pour certains appels à projet à déterminer (une attention particulière sera portée aux propriétaires de petites parcelles qui ne seraient pas en mesure de contractualiser).

Objectifs quantitatifs et Indicateurs de suivi

- Passer de X% à X% de bois vendus dans le cadre de contrats d'approvisionnement.
- Passer de X% à X% de taux de respect des contrats d'approvisionnement engagés.

Partenaires à mobiliser

- Etat / Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
- Les démarches territoriales
- Organisations professionnelles
- Les détenteurs et gestionnaires de la ressource : propriétaires, regroupements de propriétaires, Cofor, etc.
- Collectivités territoriales
- ...

Pilote

- Fibois Occitanie

Avec l'appui technique de :



Avec le soutien financier de :



ACTION 4

ACCOMPAGNER ET FINANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LA TRANSFORMATION POUR PLUS DE SYNERGIES DANS LA FILIÈRE

Enjeux concernés : *Accroître la récolte des bois + Continuer la structuration de la filière + Augmenter la consommation de bois régional*

Objectifs

- **Soutenir le développement** du domaine d'activité stratégique Vente de bois transformés.
- **Augmenter le volume de bois régionaux utilisés** dans la 1ère, la 2ème transformation et la mise en marché définitive.
- **Renforcer la compétitivité** des entreprises de la région Occitanie, et réduire le déficit commercial de la filière.
- **Faire émerger des investissements structurants** qui optimisent l'utilisation de bois régionaux dans la filière.
- **Comblent les retards d'investissements** dans la 1ère et la 2ème transformation des entreprises de la région Occitanie.
- **Anticiper et préparer l'offre régionale bois à la croissance du marché bois construction** (croissance constatée, transition énergétique, RT 2020...)

Descriptif de l'action

- Lancer un appel à projet en deux temps (étude de faisabilité, soutien des investissements) sous la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt soutenu notamment par un dispositif financier spécifique et dédié.
- Les projets concerneront la 1ère et la 2ème transformation sans cibler une catégorie particulière, mais notamment les secteurs de la construction bois, de la transformation de produits semi-finis, etc. Ils seront cependant sélectionnés au regard de critères susceptibles d'optimiser l'utilisation des bois régionaux afin de créer des synergies dans la filière, de contribuer à sa structuration et de stimuler l'amont de la filière par la demande, comme par exemple parmi les critères suivants (sans priorité ni exhaustivité) :
 - *caractère structurant et ambitieux ;*
 - *capacité d'innovation (esthétique du bois, qualités de structure et d'isolation thermique et phonique, valorisation énergétique des refus par cogénération...)* ;
 - *permettant l'accès à de nouveaux marchés ;*
 - *capacité à transformer des bois et/ou des sciages régionaux ;*
 - *qualité de l'implantation dans la filière régionale : les projets présentant des liens de partenariats ou des investissements croisés entre les différents acteurs régionaux de la filière (de l'amont jusqu'à l'utilisateur final -constructeur bois par exemple) seront soutenus en priorité => renforcement du lien intra-filière / dynamique de consortium d'acteurs dans le portage et développement ;*
 - *qualité de l'étude et de l'organisation de l'approvisionnement (dont contractualisation) ;*
 - *inscription dans des filières de qualité (certification forestière, classement des bois et/ou environnemental) ;*
 - *critères sociaux (emplois créés notamment) ;*
 - *qualité de l'implantation territoriale (échelle pertinente, acceptabilité, lien existants avec des collectivités, terrain disponible, environnement favorable du point de vue de la présence d'entreprises complémentaires...)* ;
 - *logique de circuit court ;*
 - ...

Cibles / Bénéficiaires de l'action

- L'ensemble des professionnels de la filière



Modalités et calendrier

- **Fin 2018 / Début 2019** : recensement des projets de développement potentiels auprès des acteurs économiques majeurs et lancement de l'appel à manifestation d'intérêt.
- **Début 2019** : pré-sélection des dossiers (5 à 8) + études de faisabilité (soutien financier et offre de services d'accompagnement)
- **Été 2019** : sélection définitive des projets (2 à 3) à partir des études de faisabilité finalisées

Objectifs quantitatifs et Indicateurs de suivi

- Quantité de bois régionaux transformés en région au regard de ces projets et de la ressource bois mobilisable
- Valeur ajoutée générée dans la filière régionale
- Emplois créés.

Partenaires à mobiliser

- **Financeurs publics** : Etat / Région / BPI / CDC / ADEME
- **Fibois Occitanie**
- **Collectivités territoriales** (PETR ...)
- **Structures d'accompagnement économique** : Ad'Occ, CCI, CRITT BOIS, ...
- **Porteurs de projets potentiels** : Ensemble des acteurs de la filière souhaitant participer à des projets d'investissements dans la 1^{ère} et la 2^e transformation

Pilote

- État / Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Avec l'appui technique de :



Avec le soutien financier de :



ACTION 5

PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT À L'ENTREPRENARIAT

Enjeux concernés : *Continuer la structuration de la filière*

Objectifs

- **Rendre les entreprises de la filière plus compétitives**, via un accompagnement à l'entrepreneuriat à la fois sur les enjeux internes (gestion / organisation / RSE / etc.) et externes (recherche de financement / partenariats / etc.), afin de faciliter l'accès au conseil et d'ouvrir les entreprises vers l'extérieur.
- **Etre en capacité de créer de la richesse** sur l'ensemble de la chaîne de valeurs de la filière.
- **Contribuer à la création** d'emplois dans la filière.

Descriptif de l'action

- **Réaliser un état des lieux des dispositifs existants d'accompagnement** (CCI / Chambres d'Agriculture / Chambres des Métiers / Agence de développement économique / Pôles de compétitivité / Clusters /incubateurs, etc.) et de financement (Etat / Région Occitanie Pyrénées Méditerranée / Europe + EPCI / Départements).
- **Recenser les besoins en termes d'accompagnement** au niveau de la filière, via un questionnaire.
- **Constituer un annuaire** de prestataires ressources (diagnostics / bureaux d'études / consultants experts / etc.).
- **Elaborer des modules d'accompagnement spécifiques et les proposer aux professionnels**, gratuitement ou de manière payante, avec la possibilité d'un co-financement.
- **Encourager la mutualisation** : groupements d'employeurs, groupements d'achats, ...

Cibles / Bénéficiaires de l'action

- Entreprises de l'ensemble de la filière



Modalités et calendrier

Etape 1 - Recenser et faire connaître l'ensemble des dispositifs existants d'accompagnement des entreprises

- Collecter les informations auprès des MO et des structures relais. => Cf site aides-entreprises
- Synthétiser la présentation des dispositifs.
- Réaliser une cartographie communicante (schéma).
- Diffuser cette cartographie : newsletter Fibois Occitanie + mailing ciblé + réunion de présentation avec les MO et structures relais.

Etape 1bis (en parallèle) – Détecter les besoins en termes d'accompagnement

- Elaborer un questionnaire détaillant les besoins et attentes de la filière en matière d'accompagnement à l'entreprenariat, avec tests de solutions à proposer et d'estimation de coûts.
- Diffuser le questionnaire à l'ensemble de la filière et/ou réaliser quelques entretiens ciblés en face-à-face.
- Synthétiser les résultats et en tirer des enseignements.

Etape 2 – Constituer un annuaire de prestataires ressources

- Identifier, en fonction des besoins détectés dans le questionnaire, des prestataires de la filière et garantissant une expertise de qualité (analyse stratégique, diagnostic, création d'entreprise, etc.).
- Constituer un annuaire facile d'utilisation : par besoins + expertise + territoire...
- Diffuser cet annuaire : plateforme web + emailing + version papier ?

Etape 3 – Optimiser les dispositifs existants et élaborer des modules d'accompagnement spécifiques

- Concevoir, en fonction des besoins détectés dans le questionnaire, des modules d'accompagnement spécifiques ou flécher vers des dispositifs existants, en partenariat avec les MO et structures relais.
- Exemples : aide à l'analyse stratégique / réalisation de diagnostics / fléchage des fonds européens mobilisables pour la filière bois et information sur les appels à projets / session de formation sur le montage des dossiers / module création d'entreprise / module cession d'entreprises / cartographie fiscalité locale / accompagnement à la mise en place de démarches éco-responsables RSE / conseils sur la pré-industrialisation permettant de baisser les coûts et les prix des produits / ...

Etape 3bis (en parallèle) – Encourager la mutualisation

- Identifier les besoins et les ressources : plateforme de profilage de compétences.
- Créer une société de portage / centre de ressources administratif pour chaque maillon de la chaîne de valeur.
- Favoriser la mise en relations et les synergies au sein de la filière

Etape 4 – Evaluer et renouveler les 1ères actions menées

Objectifs quantitatifs et Indicateurs de suivi

- X entreprises ayant sollicité les dispositifs d'accompagnement existants

Partenaires à mobiliser

- **Maitres d'ouvrages des dispositifs** : Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (dont fonds européens) / Etat
- **Structures relais d'accompagnement** : CCI / Chambres d'Agriculture / Chambres des Métiers / Agence de développement économique / Pôles de compétitivité / Clusters / incubateurs / pépinières / écoles / Cofor / chartes forestières / ...
- **Organisations professionnelles de la filière**
- **CRGE** (Centre de ressources pour les Groupements d'Employeurs)

Pilote

- Fibois Occitanie + appui OP

Avec l'appui technique de :



Avec le soutien financier de :



ACTION 6

ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES COLLECTIVES DE MARKETING ET DE COMMERCIALISATION

Enjeux concernés : *Continuer la structuration de la filière + Augmenter la consommation de bois régional*

Objectifs

- **Soutenir** les initiatives d'intégration production / commerce.
- **Faciliter** la mutualisation de moyens commerciaux
- **Réfléchir à la création** d'un label / une marque de territoire.

Descriptif de l'action

- **Lancer la réflexion sur la création d'une marque de territoire** : évaluation des marques existantes (notoriété ? image ? bénéfice commercial ?) + concertation avec l'ensemble des acteurs.
- **Etre présent collectivement sur des salons nationaux** : Carrefour du bois de Nantes (transformateur) + Salon des Maires de France / Salons de l'immobilier (constructeurs)
- **Créer une plateforme d'achat et de vente** de produits bois régionaux transformés, numérique et/ou physique, pour mutualiser les moyens commerciaux et logistiques.

Cibles / Bénéficiaires de l'action

- L'ensemble de la filière



Modalités et calendrier

Etape 1 – Etudier l’opportunité de la création d’une marque de territoire

- Constituer un groupe de travail : professionnels de la filière + Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (Sud de France).
- Réaliser une étude d’opportunité : entretiens avec des acteurs-clés + benchmark des marques de territoire existantes (contraintes / bénéfiques) + état des lieux des marques « Bois des Territoires du Massif Central » et « Bois des Territoires Pyrénéens ».
- Tirer des enseignements de l’étude d’opportunité et décider.

Si étape 1 validée – Lancer la marque de territoire

- Déterminer nom + logo.
- Définir critères + engagements.
- Organiser événement de lancement.

Etape 2 – Etre présent collectivement, en tant que région Occitanie, sur des salons nationaux à vocation commerciale

- Identifier les salons 2019 à investir collectivement : analyse prospective coûts / bénéfiques des principales manifestations existantes.
- Contacter les différentes entreprises et structures potentiellement intéressées et intéressantes pour une participation collective.
- Organiser le stand commun : louer et aménager l’espace + réaliser les outils de présentation / promotion (réactualisation de la plaquette essences en cours)
- Evaluer la présence collective : évaluation coûts / bénéfiques

Etape 3 – Créer une plateforme de vente de produits bois régionaux transformés, (en cohérence avec la marque de territoire, si elle est retenue) permettant de fournir artisans et particuliers (tout public) en produits bois (secs) avec la possibilité d’offrir plusieurs services (livraison, état des stocks, rabotage, ...)

- Réaliser une étude de marchés.
- Contacter les différents fournisseurs.
- Déterminer nom + identité visuelle + nature juridique.
- Définir les critères commerciaux (prix / délais / logistique) + business plan.
- Lancer la plateforme numérique et / ou physique.
- Administrer, mettre à jour et évaluer la plateforme.

Objectifs quantitatifs et Indicateurs de suivi

- À définir (1 salon en collectif / an + décision marque de territoire + 1 plateforme d’achats et de ventes mutualisée)

Partenaires à mobiliser

- Entreprises
- Organisations professionnelles (dont négoce)
- Cofor
- Etat / Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Pilote

- Fibois Occitanie + appui OP

Avec l’appui technique de :



Avec le soutien financier de :



ACTION 7

DÉVELOPPER L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

Enjeux concernés : *Continuer la structuration de la filière + Augmenter la consommation de bois régional*

Préambule

Qu'est-ce que la prescription bois ?

- Informer sur le matériau bois,
- Inciter la maîtrise d'ouvrage (publique et privée) et les prescripteurs (architectes, bureaux d'étude...) à utiliser le matériau bois (construction, rénovation, aménagement intérieur et extérieur, génie civil ...)
- Présenter des retours d'expériences en relation avec les projets de construction
- Mettre en relation les porteurs de projets avec un réseau de professionnels compétents.

Objectifs

- **Soutenir le développement** du domaine d'activité stratégique Construction Bois / Charpente.
- **Développer les partenariats avec les territoires pour démultiplier la prescription bois.**
- **Créer des synergies inter-filières** pour booster les marchés du bois dans la construction (construction / rénovation / aménagement intérieur et extérieur / génie civil / etc.).

Descriptif de l'action

- **Structurer et coordonner un réseau de relais territoriaux de la prescription bois, en partant du réseau existant :** proposer une méthodologie commune, message commun, apporter de la connaissance technique, concevoir et partager des outils ... Renforcer la visibilité, la cohésion et les complémentarités pour une plus grande efficacité
- **Développer des outils de valorisation du bois local :** fiches FDES et méthode de calcul notamment du critère carbone dans la nouvelle réglementation E+C-, critères d'éco-conditionnalité dans les AAP, etc.
- **Diffuser des argumentaires** et organiser des rencontres à l'usage des prescripteurs et métiers connexes (dont pompiers, dont logement social, dont bureaux de contrôles).
- **Etudier la création d'un dispositif incitatif**, en mettant pour la construction le niveau C2 (Carbone 2) de la future réglementation pour développer la construction bois en région
- **Développer les liens** avec le secteur de l'industrie, de l'agriculture, du médico-social, du tourisme, etc. pour développer l'utilisation du bois dans les bâtiments en lien avec ces secteurs : rencontres inter – interprofessions, recherche de synergies, projets partenariaux, ...

Cibles / Bénéficiaires de l'action

- L'ensemble de la filière



Modalités et calendrier

Etape 1 – Structurer un réseau de relais territoriaux de la prescription bois

- Identifier les structures territoriales travaillant ou souhaitant travailler sur la prescription bois (PNR, CAUE, EIE, CFT, CCI, CM, CA ...).
- Les mobiliser et valider leur engagement sur la durée.
- Réunion du réseau (2 fois par an), en s'appuyant sur toutes les structures référentes au niveau régional en fonction de leur compétences (FIBOIS, Envirobat, COFOR notamment).

Etape 2 – Développer des outils de valorisation / promotion du bois local

- Etudier la pertinence d'élaborer des FDES sur les produits bois régionaux pour favoriser l'utilisation des bois locaux (outil permettant de positionner le bois sur le marché de la future réglementation environnementale des bâtiments ?) : le cas échéant, sensibiliser les professionnels régionaux à ce besoin, les fédérer et faire réaliser les FDES
- Optimiser le plan existant « Bâtiment Agri » du Conseil régional avec une bonification de l'usage du bois dans toutes ces possibilités notamment en charpente, et non plus uniquement en bardage.
- Inciter à l'introduction de critères d'éco-conditionnalité dans les AAP : effectuer une veille.

Etape 3 – Elaborer et diffuser des argumentaires

- Animation du réseau : élaborer et diffuser des outils et argumentaires élaborés, par les différents partenaires concernés (notamment Fibois, Envirobat et Cofor), organisation d'événements, notamment vis-à-vis des prescripteurs (pompiers, architectes, bureaux d'étude, aménageurs, agences d'urbanismes, etc.), ...

Objectifs quantitatifs et Indicateurs de suivi

- Passer de 7 à 10% la part du bois dans la construction de maisons individuelles en Occitanie (7% = chiffre issu de l'enquête nationale de la construction bois 2016).
- Passer de 3 à 5% la part du bois dans la construction de logements collectifs en Occitanie.

Partenaires à mobiliser

- Etat / ADEME / Région
- Cofor / Envirobat
- PNR / EIE / Pays / Chartes Forestières de Territoires / CCI / Etc.
- Interprofessions filières partenaires potentiels

Pilote

- Fibois Occitanie + appui OP

Avec l'appui technique de :



Avec le soutien financier de :



ACTION 8

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE

Enjeux concernés : *Continuer la structuration de la filière régionale en agissant sur la demande et sur l'offre pour augmenter la consommation de bois régional*

Objectifs

- Soutenir le développement du domaine d'activité stratégique Bois Energie.
- Valoriser les projets qui contribuent au développement et à la diversification de l'ensemble de la filière avec des actions en synergie et en complémentarité.
- Augmenter la valeur ajoutée des projets bois énergie en veillant à l'optimisation des process de transformation, en lien avec la Fiche Action 4 (Accompagner et financer les investissements dans la transformation pour plus de synergies dans la filière)

Descriptif de l'action

Le soutien à la demande de bois énergie (plaquette et granulés)

- En s'appuyant sur le réseau des missions bois énergie, continuer à susciter et accompagner la création et le suivi en fonctionnement de chaufferies collectives et industrielles. La Région, l'ADEME et l'Europe renouvellent leur soutien aux missions d'animation bois-énergie pour la période 2018-2020.
- Favoriser l'émergence puis accompagner la réalisation de 2 à 3 projets collectifs ou industriels structurants (de l'ordre de 15 000 à 20 000 t/an) pour asseoir et optimiser la filière. La Région, l'Europe (FEDER) et l'ADEME (Fonds Chaleur) confirment leur engagement financier.
- Concernant les Appels d'offres et les Appels à projets nationaux (pour la production de chaleur ou d'électricité), accompagner les entreprises régionales (techniquement et/ou financièrement) pour leur permettre d'accéder à ces dispositifs. De façon plus large, une réflexion sera menée pour identifier les leviers qui permettraient d'articuler au mieux les projets soutenus au titre du bois énergie avec les entités de production existantes pour le reste de la filière forêt-bois (scieries notamment). L'enjeu est de faire émerger des projets intégrés s'appuyant sur un approvisionnement cohérent qui respecte la hiérarchie des usages du bois et dont le volet bois énergie renforce la compétitivité de l'ensemble de l'outil de production.
- Encourager les initiatives territoriales pour l'installation de chaufferies automatiques de petite ou moyenne puissance (granulés, plaquettes et bois bûche), dans une optique d'économie circulaire. Le contrat territorial de développement des énergies renouvelables proposé par l'ADEME est un outil d'accompagnement de ces projets territoriaux, qui vient en complément des dispositifs existants (ADEME Fonds Chaleur, dispositif Région « chaufferie biomasse » de décembre 2017, Europe FEDER) (fin 2017, 4 contrats de territoire opérationnels).
- Encourager le développement des réseaux de chaleur communaux avec chaufferies bois sur les 13 départements, y compris par la recherche de montages juridiques et/ou financiers facilitateurs (maîtrise d'ouvrage déléguée notamment). Les dispositifs financiers sont confirmés, notamment par le volet « réseaux de chaleur » du dispositif régional « chaufferie biomasse ».



Descriptif de l'action (suite)

Le soutien à une offre de combustibles (hors bois bûches) de quantité et de qualité

- Informer les fournisseurs sur les démarches de certification gestion durable des forêts, dont PEFC. Ces démarches garantissent notamment les conditions d'une meilleure traçabilité des bois mis sur le marché de l'énergie.
- Poursuivre le développement de la démarche de qualité des combustibles bois énergie (QBEO)
- Accompagner techniquement et financièrement les entreprises de l'approvisionnement dans la modernisation de leur outil de production (infrastructures et équipements).
- Encourager le développement des plateformes bois-énergie. La Région se dote d'un dispositif de soutien à leur développement.
- Finaliser les quatre projets régionaux lauréats de l'AMI Dynamics-bois et capitaliser sur les retours d'expérience

Structurer la filière bois bûche :

- Soutenir l'utilisation de bois bûche dans des conditions satisfaisantes de qualité.
- Augmenter la visibilité, via les démarches qualité : finaliser la réunification des 2 marques existantes vers une marque occitane unique, et redynamiser la communication autour de cette démarche (auprès des professionnels et du public).
- Lutter contre les marchés illégaux.
- Accompagner la professionnalisation des entreprises. (lien avec Action 4 entrepreneuriat)
- Permettre l'aide à l'investissement, matériel et immatériel, des entreprises du bois de chauffage bûche (code APE, matériel spécifique).

Cibles / Bénéficiaires de l'action

- Ensemble de la filière

Modalités et calendrier

- Réalisation en moyenne de 30 nouvelles chaufferies bois /an
- Mise en place 4 contrats territoriaux de développement des énergies renouvelables supplémentaires avant fin 2019
- Une cinquantaine d'entreprises adhérentes à QBEO mi 2019 et 65 à fin 2020.
- 10 adhésions à la marque régionale de qualité bois bûche fin 2019 (en plus des adhésions aux 2 anciennes marques LR et MP)

Objectifs quantitatifs et Indicateurs de suivi

- Consommation annuelle supplémentaire de bois énergie en 180 GWh/ an, soit 60 000 tonnes de bois/an
- Chiffres d'affaires générés/an
- Nouveaux Emplois (directs et indirects) créés/an : 90

Partenaires à mobiliser

- Cofor / Fibois / Missions départementales bois énergie/ Syndicats départementaux d'énergie ou de gestion des déchets / ONF / CRPF / Coopératives forestières / syndicats de propriétaires forestiers / syndicat des exploitants forestiers scieurs
- Etat (DRAAF, DIRECCTE, DREAL) / Départements

Pilote

- ADEME / Région

Avec l'appui technique de :



Avec le soutien financier de :



ACTION 9

FÉDÉRER LES ACTEURS PUBLICS AUTOUR D'UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION BOIS

Enjeux concernés : *Continuer la structuration de la filière + Augmenter la consommation de bois régional*

Objectifs

- Impliquer / Susciter un engagement formel de l'Etat et la Région sur l'utilisation du bois dans la construction bois et le bois énergie dans leurs différents projets et investissements, et dans les projets co-financés : construction (lycées, logements sociaux, etc.) + rénovation du patrimoine immobilier (stations du littoral, patrimoine des parcs régionaux et nationaux, etc.) + aménagements intérieurs et extérieurs + ouvrages d'art + ...
- Inciter les collectivités territoriales (Départements / Etablissements Publics de Coopération intercommunale / Communes) à adopter la solution bois (bois construction), pour leurs propres projets (effet vitrine des bâtiments et projets publics) et comme critères des appels à projets qu'elles lancent.

Descriptif de l'action

- **Organiser des rencontres** des représentants de la filière avec les représentants de la commande publique afin de développer l'utilisation du bois dans les projets publics.
- **Elaborer des éléments de langage** à destination des représentants de la commande publique.
- **Réflexion sur une charte** incitant les MOA publiques à étudier la solution bois en construction (ex : Ile de France ou Basse Normandie) – Par exemple : engager les acteurs publics signataires (Etat, conseil régional, bailleurs sociaux, conseils départementaux, métropoles...) à réaliser au moins un chantier neuf et un chantier de rénovation dans les 2 ans qui suivent la signature.

Cibles / Bénéficiaires de l'action

- Ensemble de la filière



Modalités et calendrier

- **Mobiliser les élus et services techniques de la Région** concernés : Transition Ecologique et énergétique / Agriculture et Forêt / Développement économique / Patrimoine bâti (Direction du patrimoine et des moyens généraux / Direction de la maîtrise d'ouvrage éducative) / ...
- **Mobiliser les services de l'État** concernés : représentants en région du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Education Nationale, SGAR Occitanie (politique immobilière de l'État hors ministères Justice et défense), etc.
- **Mobiliser l'ensemble des collectivités territoriales, élus et services techniques, en s'appuyant notamment sur les démarches de dispositifs réciprocity forestiers** : Conseils départementaux, les deux métropoles, les plus grosses intercommunalités ...
- **Mobiliser les bailleurs sociaux, les délégataires d'aides à la pierre** pour favoriser l'introduction du bois dans les logements sociaux
- **Décliner un argumentaire** sur les bénéfices de cet engagement politique. Exemples : contribuer à l'atteinte de l'objectif 1ère région à énergie positive / respecter la loi Grenelle 2 : que les matériaux bois soient systématiquement étudiés / ...
- **Evaluer les besoins et élaborer des outils et argumentaires à destination des collectivités territoriales** (exemple : kit de communication pour valoriser les projets, aide à rédaction des cahiers des charges, etc.) + Diffuser les outils existants comme le guide « Construire en bois des territoires du Massif Central ».
- **Mettre en place un programme ambitieux avec les collectivités et réfléchir à un dispositif financier incitatif** : construction (collèges, logements sociaux, etc.) + rénovation du patrimoine immobilier (stations du littoral) + aménagements intérieurs et extérieurs + ouvrages d'art...
- **Constituer et animer un groupe de travail pour co-construire une charte d'engagement en faveur de la construction bois régionale (objectifs, signataires potentiels, dispositif incitatif ?...)** + faire le lien avec l'alliance bois construction rénovation nationale, cadre commun de promotion pour une performance environnementale globale de la construction (bas carbone et basse consommation énergétique) :
 - **T3 / T4 2018** : rédaction de la charte
 - **T1 / T2 2019** : appel à signature auprès d'un large cercle de signataires potentiels
 - **T3 2019** : événement pour la signature du document
- **Suivre la mise en œuvre de cet engagement en fin de contrat et communiquer sur les résultats**

Objectifs quantitatifs et Indicateurs de suivi

- Nombre d'élus ou structures rencontré(e)s
- Nombre de chantiers publics engagés : 20 minimum d'ici 2021
- Nombre de signataires de la charte : 10 signataires minimum

Partenaires à mobiliser

- Fibois Occitanie
- Etat, Région + Associations des Maires + Métropoles régionales ...

Pilote

- Cofor

Avec l'appui technique de :



Avec le soutien financier de :



**ACTION
10**

**STRUCTURER LA FORMATION AU SEIN DE LA FILIÈRE
(GPEC DE FILIÈRE + CAMPUS DES MÉTIERS FORÊT BOIS)**

Objectifs

- **Avoir une vision globale et plurisectorielle** des enjeux.
- **Assurer la montée en compétences** des professionnels de la filière.
- **Décliner annuellement** différents secteurs ou thématiques.
- **Faire évoluer le contenu** de l'ensemble des formations de la filière.
- **Promouvoir les métiers** de la forêt et du bois.
- **Assurer un vivier** de formés adéquat en nombre et en compétences avec les besoins de la filière.

Descriptif de l'action

- **Mettre en place un dispositif permanent de GPEC** (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences).
- **Administré par une instance paritaire**, pilotée par Fibois, ouverte vers l'extérieur (syndicats, Etat, Région, OPCA, etc.).
- **Qui traite l'ensemble des enjeux** : formation initiale / formation continue / évolution des carrières / alternance / apprentissage / gestion RH au sein des entreprises.
- Avec une approche globale pour les formations du bois, de la vie du bois... jusqu'à la maîtrise des équipements de production, l'utilisation des nouvelles technologies dont le numérique, gestion de l'information, le pilotage d'outils industriels et pour des spécifications métiers ou il est fait le constat d'une carence d'offre sur le marché de l'emploi (bûcherons...).
- **En associant la filière** à la définition et à l'évaluation des besoins et de l'analyse de l'offre de formation (club RH par exemple).
- **En interaction** avec les acteurs de la formation, de l'Etat, de la Région et des SPE (Services publics à l'emploi).
- **En intégrant une dimension territoriale.**
- **Avec une vision à long terme.**

Cibles / Bénéficiaires de l'action

- Salariés des entreprises régionales de la filière
- Demandeurs d'emploi
- Collégiens / Lycéens / Etudiants

Modalités et calendrier

1) GPEC DE FILIÈRE

Etape préalable – Constituer l'instance paritaire « GPEC »

Etape 1 – Réaliser une étude prospective sur la filière bois à l'échelle d'Occitanie

- Cartographie des emplois (nombre, localisation, qualifications, pyramide des âges, répartition hommes/femmes ...)
- Identification des besoins des entreprises en termes de recrutement d'ici à 5 ans et plus (10 ans / 15 ans), par secteur d'activité
- Cartographie des formations existantes et des établissements susceptibles d'accueillir des formations bois
- Identification des besoins en formation initiale et continue selon les entreprises, par secteur d'activité
- Mise en adéquation entre les formations existantes et les attentes des professionnels + cf étude nationale
- Etude de faisabilité pour la création d'un fonds de financement spécifique de la formation au sein de la filière (cf dispositif secteur agricole)



Modalités et calendrier (suite)

Etape 2 (en parallèle) - Définir des objectifs annuels intersectoriels et sectoriels

Type d'actions à mettre en œuvre en fonction des objectifs définis :

- Mise en place de formations pour les entreprises (architectes / constructeurs bois / charpentiers / bureaux d'étude + entreprises de travaux forestiers + scieurs + gestion forestière)
- L'ingénierie d'un dispositif de formation régional adapté
- La sensibilisation des professionnels aux démarches GPEC
- Le développement des partenariats avec Pôle Emploi

Etape 3 – Élaboration d'une stratégie de promotion des métiers de la forêt et du bois à l'échelle régionale

- Lisibilité des formations existantes
- Participation collective à des salons.
- Sensibilisation des acteurs de l'orientation et des conseillers Pôle Emploi.
- Développement d'outils de promotion des métiers régionaux : guide des métiers du bois, ...

Etape 4 – Suivi et réajustement des premières actions + Déclinaison et renouvellement des objectifs annuels

2) CAMPUS DES MÉTIERS DE LA FORÊT ET DU BOIS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Etape préalable – Constituer un GT « Campus des Métiers » avec l'ensemble des établissements régionaux amont / aval

- Identifier les acteurs de la formation en Occitanie, les questionner sur l'intérêt de l'échelle régionale
- Impliquer les acteurs économiques (apprentissage, intégration de l'innovation au sein de la formation...)

Etape 1 – Réflexion sur la mise en œuvre du Campus des Métiers de la Forêt et du Bois

- Porté par les établissements de formation et l'Éducation Nationale. Financement Etat / Région Occitanie
- Pyrénées Méditerranée
- Répondre aux enjeux des politiques territoriales de développement économique et social par la formation
- Créer un secteur d'activité d'excellence
- Regrouper tous les acteurs de la formation professionnelle autour de la filière forêt Bois
- Valoriser l'enseignement professionnel des métiers de la forêt et du bois, pour couvrir par des offres complémentaires de formation une large gamme de « compétences métiers » y compris l'amont de la filière (exploitation/mobilisation des bois...)
- Favoriser les parcours des élèves jusqu'aux diplômes de l'enseignement supérieur

Objectifs quantitatifs et Indicateurs de suivi

- Nombre de formation mises en place / Nombre d'emplois créés / Attractivité des métiers / Réalisation d'un guide des métiers...

Partenaires à mobiliser

- OPCA / Direccte / Région Occitanie Pyrénées Méditerranée / SPE (Service Public de l'Emploi) / Ministère de l'Agriculture
- Education Nationale : lycée d'Aubin, lycée de Revel / Rectorat / CFA / Etablissements de formation région et hors région (ESB...) / CIO / Universités
- Compagnons du Devoir (les 2) / CCI / Chambre des Métiers / ANPFMF (Association Nationale pour la Formation aux Métiers de la Forêt) / MSA (Mutuelle Sociale Agricole)
- Acteurs économiques (apprentissage)
- Organisations professionnelles / Syndicats de salariés

Pilote

- Fibois (GPEC) + Rectorat (Campus des métiers)

Avec l'appui technique de :



Avec le soutien financier de :



**ACTION
11**

**DEVELOPPER DES MODULES DE FORMATION
LIÉS A LA PRESCRIPTION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION**

Objectifs

- **Faire monter en compétence les professionnels « prescripteurs »** (architectes, urbanistes, aménageurs, agents publics territoriaux, ingénieurs, designers) sur les techniques constructives bois, la connaissance du matériau et les ressources forestières.
- **Inciter ces professionnels et futurs professionnels à prescrire ou utiliser le bois.**
- **Lever les freins à l'utilisation du matériau bois dans la construction.**

Descriptif de l'action

- **Sensibiliser les structures d'enseignement à la prescription bois** (avec un message commun bois local de l'ensemble des partenaires) et inciter à la création et au développement d'un cursus.
- **Concevoir des modules de formation** à intégrer aux parcours de formation initiale et continue dans les écoles d'enseignement supérieur (Ecoles d'architecture, de design ou d'ingénieur) et les organismes de formation.
- **Constituer un listing de formateurs ou d'intervenants professionnels**, afin de proposer aux organismes des modules de formation « clés en main ».

Cibles / Bénéficiaires de l'action

- Les écoles d'ingénieurs, d'architecture, de design, les organismes de formation
- L'ensemble des publics prescripteurs bois de la région.



Modalités et calendrier

Etape 1 – Identifier des établissements pionniers et définir leurs besoins

- Contacts avec quelques écoles à fort impact, potentiellement intéressées, et notamment des établissements « leviers » ne proposant pas de cursus (ex de l'école d'archi de Toulouse).
- Définir de manière collaborative leurs besoins et leurs contraintes (temps de formation disponible, niveaux, etc.).
- Intégrer de manière prévisionnelle les modules dans les cursus des établissements pionniers (rentrée 2019 ?).

Etape 2 – Elaborer les modules de formation

- Déterminer le contenu des différentes sessions de formation avec les professionnels de la filière.
- Identifier et contacter les formateurs ou intervenants professionnels.
- Accompagner l'élaboration des outils de formation.

Etape 3 – Evaluer les modules tests

Etape 4 – Décliner et généraliser l'offre de formation à l'ensemble des établissements cibles / organisations professionnelles

- Constituer un fichier de l'ensemble des établissements et organismes de formation cibles.
- Constituer un fichier de formateurs ou intervenants professionnels, pour des mises en relations directes et faciles.
- Communiquer de manière large et systématique (mailing) sur l'offre proposée.

Objectifs quantitatifs et Indicateurs de suivi

- Nombre de formations mises en place / Nombre de participants ...

Partenaires à mobiliser

- Ecoles (CIRAD, EMA, LMGC...)
- Ordre des Architectes, Union régionale des CAUE, Union nationale des syndicats français d'architectes (rassemble ceux qui ne sont pas à l'ordre des architectes)
- Envirobat, Cluster Sud Constructeur Bois et autres groupements/syndicats de constructeurs bois
- IUT de Nîmes, Ecole des Mines d'Alès (cf double diplôme avec école d'architecte, avec module prescription bois)
- Ecoles d'Architectures de Montpellier et de Toulouse
- Lycées de la région proposant des formations construction bois
- DRAC, DREAL
- CNFPT, AFPA

Pilote

- Fibois Occitanie / Cluster Sud Constructeurs Bois

Avec l'appui technique de :



Avec le soutien financier de :



ACTION
12

FAVORISER L'INNOVATION DANS LA FILIÈRE

Objectifs

- **Favoriser la capacité d'innovation** de la filière dans son ensemble (innovation technique, financière ou organisationnelle, de l'amont à l'aval), l'innovation collaborative entre entreprises (de la filière et/ou hors filière) et laboratoires.
- **Optimiser les retombées économiques sur le territoire régional par une valorisation optimale de la ressource** (matières premières, co et sous-produits)
- **Améliorer la productivité** des entreprises régionale et ainsi leur compétitivité
- **Augmenter la capacité** de mutualisation et de diversification de la filière

Descriptif de l'action

- **SENSIBILISER** : valoriser auprès des entreprises de la filière les bénéfices de l'innovation pour le développement des marchés bois + soutenir les regroupements d'acteurs / collectifs /organisations innovantes et intégratrices (clusters) et les dispositifs d'accompagnement des entreprises pour l'émergence d'une culture innovation (cluster, projet R&D).
- **INFORMER** : mieux faire connaître auprès des professionnels les dispositifs existants d'accompagnement, de financement à l'innovation
- **INCITER** : lancer un appel à projets ciblé, pour des projets individuels et collectifs, si les dispositifs existants ne sont pas adaptés / Exemple : 1ère et 2ème transformation et exploitation forestière, sur plusieurs thématiques, selon une approche « enjeux territoriaux » (industrie / ressource locale) - Sans que cela puisse remettre en question les appels à projets existants et notamment les montants alloués.
- **PROMOUVOIR** : développer les Trophées de l'Innovation Bois (2020).

Cibles / Bénéficiaires de l'action

- Entreprises de la filière : ETF, coopératives, transformateurs, ...

Modalités et calendrier

Etape 1 – Etat des lieux des dispositifs existants et sensibilisation des professionnels, en partenariat avec les familles professionnelles

- Réaliser un état des lieux et une cartographie des dispositifs existants (cf Aides-entreprises.fr : DIRECCTE)
- Identifier les freins à l'accès au financement de l'innovation existant : Contrat Innovation, Readynov, FUI, PIA3 ... pour valider le besoin d'outil ad hoc.
- Travailler sur la lisibilité des dispositifs existants pour la filière bois
- Sensibiliser les professionnels aux dispositifs : réunions d'information + diffusion d'infos dans newsletter + ...



Modalités et calendrier (suite)

Etape 2 – Accompagner les porteurs de projets sur les dispositifs existants

- Diffuser de manière régulière l'information des appels à projets auprès de l'ensemble des professionnels de la filière.
- Guider, accompagner les porteurs de projets qui souhaitent y répondre.

Etape 3 – Faire un bilan de la participation de la filière aux dispositifs existants et lancer un appel à projets spécifique si les dispositifs existants apparaissent non adaptés

- Comptabiliser le nombre de projets issus de la filière bois ayant bénéficié des dispositifs existants.
- Etudier les pistes issues de la concertation 2017 / 2018 dans le cas d'un appel à projets spécifique, comme par ex :
 - R&D sur de nouvelles formes de sylviculture : projets Carbone forestiers, valorisation produits forestiers non ligneux, etc.
 - R&D sylviculture irrégulière
 - R&D pour baisser les coûts, sur les segments plantations, récolte et transformation.
 - Sylviculture : travaux & gestion
 - Amélioration génétique (Douglas, etc.)
 - Techniques de mobilisation des bois dans des zones d'accessibilité difficiles (câbles, ballons, etc.)
 - Mécanisation exploitation => Attention, cf AAP déjà existant ?
 - Valorisation/ transformation bois feuillus – Ex : Création d'un système constructif à partir de la ressource bois locale : systèmes à pans de bois utilisant les bois feuillus par exemple => Trouver un mode constructif qui permette de tirer parti de la richesse de notre ressource forestière feuillue plutôt que de vouloir la transformer en résineux
 - Transformation sapin
 - Déroulage / séchage (accompagnement à l'utilisation des séchoirs) / collage
 - Développer l'utilisation du liège dans le bâtiment (isolation).
 - Réduction des coûts de production liés à la consommation énergétique
 - Travail sur la chimie verte

Etape 4 – Organisation des Trophées de l'Innovation, pour valoriser les projets réalisés

Objectifs quantitatifs et Indicateurs de suivi

- + X % de projets innovation Bois
- Nombre de retours d'expériences des professionnels sur les difficultés à se positionner sur les appels à projets
- Nombre de projets déposés dans les dispositifs existants
- Nombre de projets déposés pour les Trophées de l'Innovation / Évaluation des bénéficiaires, augmentation de la visibilité (questionnaire lauréats 6 mois plus tard)

Partenaires à mobiliser

- Etat (DIRECCTE + DRAAF) / Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (DAAF + DEI) / Europe / ADEME
- Organisations professionnelles
- CRITT Bois Occitanie + FCBA + PFT Bois + Ecole Mines d'Alès + CIRAD + Laboratoire Montpellier génie mécanique
- L'Agence de développement économique de la Région Occitanie (AD'OCC) + Pôles de compétitivité Xylofutur / Agri Sud Ouest Innovation / Derbi

Pilote

- Fibois Occitanie

Avec l'appui technique de :



Avec le soutien financier de :



**ACTION
13**

ASSURER LA PROMOTION DE L'USAGE DU BOIS LOCAL

Objectifs

- Assurer la pédagogie de l'usage du bois auprès des consommateurs finaux, pour les inciter à utiliser le matériau bois.
- Faire valoir nos atouts environnementaux, sociaux et économiques (impact carbone, utilisation locale, etc.).
- Faire tomber les idées reçues (« le bois ça brûle », les termites, l'isolation, l'inertie, la déforestation, ...) pour lever les freins à l'utilisation du matériau bois.
- Faire connaître la forêt d'Occitanie (les peuplements, les moyens de récolte, la gestion durable, la traçabilité).

Descriptif de l'action

- Cibler les messages communs clés à faire passer :
 - Connaître la forêt en Occitanie (beaucoup de forêts, grande diversité, potentiels mobilisables).
 - Stopper les inquiétudes sur l'utilisation du bois et la déforestation (gestion durable, traçabilité)
 - Faire connaître les usages du bois
 - Faire tomber les clichés
 - Mettre en avant les avantages du bois
 - Savoir différencier notre bois et pouvoir expliquer pourquoi il est éventuellement plus cher pour pouvoir ensuite le vendre
- Mettre en place des supports de communication adaptés, utiliser des canaux opérationnels : visualisation et utilisation immédiates
 - Mettre en place des vidéos/ films d'animation courts et percutants (ex : film explee)
 - Campagne de pub (affiches bus, affiches en villes) pour toucher la population urbaine consommatrice
 - Utilisation et diffusion sur réseaux sociaux (youtube, FB)
 - S'appuyer sur une personnalité régionale, neutre politiquement et populaire, pour valoriser notre message et attirer des foules.
- Participer à des salons et événements permettant de promouvoir la filière, à cibler précisément
- Mettre en avant des réalisations exemplaires :
 - Visites de chantiers et de réalisations exemplaires pour les professionnels
 - Journée de la forêt : mettre en place une journée destinée au grand public pour faire connaître des réalisations modèles en bois : construction (s'appuyer sur les animateurs territoriaux prescription bois), chauffage, etc. (sur la base de la journée du patrimoine)
 - Palmarès de la Construction Bois
- Organiser des événements de proximité, type Café croissant : temps limité (2 heures), une personnalité rattachée au territoire invitée qui présente une thématique précise (une entreprise, un projet, un sujet).
- Convention avec les médias : fournir différents articles sur une durée, cibler les sujets.



Cibles / Bénéficiaires de l'action

- Donneurs d'ordres et utilisateurs finaux de bois
- Grand public

Modalités et calendrier

Etape préalable – Constituer un Groupe de travail « Communication »

- Membres de Fibois volontaires + partenaires co-financeurs (Etat / Région Occitanie Pyrénées Méditerranée / Ademe).

Etape 1 – Déterminer une stratégie et un plan de communication selon les publics

- Affiner les objectifs + Préciser les cibles.
- Concevoir les messages + Déterminer les outils et actions

Etape 2 – Réaliser les outils et lancer les actions

Etape 3 – Evaluer les 1ères actions réalisées et ajuster le plan de communication

Objectifs quantitatifs et Indicateurs de suivi

- Nombre d'évènements organisés, de documents diffusés, de publics cibles touchés
- Evolution des indicateurs économiques de la filière : CA, emplois, entreprises, volumes de bois récoltés / transformés ...

Partenaires à mobiliser

- Région Occitanie Pyrénées Méditerranée + les grandes métropoles + les territoires intercommunaux (services dédiés + services communication) + Cofor + PNR + CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) + EIE (Espaces Info Energie)
- Etat : DRAAF, DREAL + Ademe
- Les organisations professionnelles
- Les media

Pilote

- Fibois Occitanie

Avec l'appui technique de :



Avec le soutien financier de :



SITE DE MONTPELLIER :

385 Avenue des Baronnes - 34730 Prades le Lez
Tél : 04 67 56 38 19
contact@fiboisoccitanie.com
<http://www.fibois-occitanie.com/>

SITE DE TOULOUSE :

Maison de la coopération - Av de l'Agrobiopole
BP 82256 - 31322 Auzeville Tolosane Cedex
Tél : 05 61 75 47 30



En partenariat avec :

